

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : DB 200816

Concernant :

Dépôt effectué par :

Sàrl JC SPORT NORD
292 avenue de Dunkerque
59130 LAMBERSART

Maître BOUGEARD Dimitri
13 rue Letellier
75015 PARIS

Numéro RCS : Lille B 523 568 376

<113947/2010B01426>

Pièces déposées le 08/02/2012	Numéro : 3201572
Procès-verbal d'Assemblée du 10/11/2011 - Cession de parts (ou Donation) - Modification(s) statutaire(s)	
Acte sous seing privé du 10/11/2011 - Cession de parts (ou Donation)	
Statuts mis à jour du 10/11/2011	

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



113947
1572

JC SPORT NORD
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 15.000 EUROS
292, avenue de Dunkerque, 59130 LAMBERSAT
R.C.S. LILLE 523 568 376

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, et le 10 novembre à 14h00 heures,

Les associés de la société JC SPORT NORD, S.A.R.L. au capital de 15.000 euros, immatriculée au R.C.S. de LILLE sous le n° 523 568 376, dont le siège est sis 292, avenue de Dunkerque, 59130 LAMBERSAT se sont réunis audit siège suivant convocation qui leur a été remise en mains propres.

L'assemblée est présidée par Monsieur Julien LASSALLE, gérant.

Le Président constate que sont présents :

- Monsieur Julien LASSALLE,
- La société CARL CONSEIL, représentée par Madame Alexandra RODRIGUES,
- La société FORM'SPORT DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Carlos RODRIGUES,

lesquels représentent la totalité des parts de la société.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau le texte des résolutions soumises au vote, et rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur la cession de parts détenues par la société CARL CONSEIL au profit de la société FORM'SPORT DEVELOPPEMENT et la mise en conformité des statuts suite à cette cession.

Les associés reconnaissent avoir été informés du projet de cession conformément aux dispositions statutaires.

Après discussion, et personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés prend acte de la cession de 47 parts sociales par la société CARL CONSEIL à la société FORM'SPORT DEVELOPPEMENT.

RESOLUTION VOTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 7 des statuts de la façon suivante afin de le mettre en conformité avec la cession susmentionnée :

« ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EUROS, divisé en CENT parts de CENT CINQUANTE EUROS chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 100 qui ont été attribuées aux associés dans les proportions suivantes :

- | | | |
|---------------------------------------|---------------|----------|
| - Monsieur Julien LASSALLE | (n° 1 à 50) | 50 parts |
| - La société CARL CONSEIL | (n° 51 à 97) | 47 parts |
| - La société FORM'SPORT DEVELOPPEMENT | (n° 98 à 100) | 3 parts |

Total du nombre de parts composants le capital 100 parts.

Suite à diverses cessions de parts, la dernière en date du 10 novembre 2011, il est réparti comme suit :

- | | | |
|---------------------------------------|---------------|----------|
| - Monsieur Julien LASSALLE | (n° 1 à 30) | 30 parts |
| - La société FORM'SPORT DEVELOPPEMENT | (n° 31 à 100) | 70 parts |

Total du nombre de parts composants le capital 100 parts.

RESOLUTION VOTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés donne aux co-gérants les pouvoirs nécessaires à l'effet d'effectuer toutes formalités relatives à la cession et aux formalités de publicité prescrites par la loi.

RESOLUTION VOTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par un des co-gérants.

Monsieur Julien LASSALLE
Gérant

